



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS**

**PV N° 03 du 30 Août 2023**

**Réunion en visioconférence du Mercredi 30 Août 2023**

**Présent(e)s : M. Daniel RESSE (Président) – Mme Marie-Jésus POUSSIER – MM. Bruno FARINA – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.**

**\* \* \* \* \***

Pour donner suite à la demande du club SC BERNAY et au vu de leurs difficultés administratives :

**La Commission :**

En application de l'article 7 « Calendrier des matches » des Règlements des Compétitions du District de l'Eure : « Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPERATIVES. Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréeer ».

**Décide :**

- De reporter le match Seniors D1 : LOUVIERS FC SEINE-EURE – SC BERNAY du 2/09/23 à une date ultérieure.
- De reporter le match Seniors D4 : SC BERNAY – FC SAINT MACLOU BOULLEVILLE du 3/09/23 à une date ultérieure.

**Cette mesure est exceptionnelle et se limitera au week-end du 2 et 3 septembre.**

**RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours, dans le délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

La Secrétaire, Marie-Jésus POUSSIER



Le Président, Daniel RESSE

